

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **2e jour de mai 2016**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

96-05-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MAI 2016, TEL QUE LU ET
MODIFIÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-16
 - 5.2 - Résolution, adoption des états financiers 2015 de la Municipalité de Saint-Camille
 - 5.3 - Résolution, cotisation annuelle de la Fédération Horticole pour 2016
 - 5.4 - Résolution, annulation de la résolution numéro 84-04-2016, contrat d'entretien ménager
 - 5.5 - Résolution, contrat de la concierge pour l'entretien ménager de l'édifice municipal
 - 5.6 - Résolution, réparation du camion de services Ford
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Résolution, formation d'un préposé à l'écocentre
 - 6.2 - Résolution, formation technicien en eau potable
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, achat d'une tondeuse, 140CC X 21"
 - 7.2 - Résolution, achat de 4 pneus d'été pour le camion de services Ford
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Adoption du règlement 449-2016 modifiant le règlement numéro 374 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 8.2 - Avis de motion, règlement no. 450-2016, amendement du

règlement numéro 392, relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Résolution, règlement concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Résolution, tarifs d'inscription, terrain de jeux 2016

10.2 - Résolution, demande de commandite, école Arc-en-ciel, achat des agendas scolaires

10.3 - Résolution, projet rénovation du chalet des loisirs, pacte rural 2016-2017

10.4 - Résolution, tenue du marché aux puces 2016

10.5 - Résolution, nom du parc urbain, à l'arrière de la bibliothèque

11 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Résolution, demande de subvention, Comité Place du Village

12.2 - Lettre du Ministère des Transports, entretien du chemin du coupe-feu

12.3 - Lettre du Mouvement National du Québec

12.4 - Lettre de Mme Martine Pilote, du MAMOT, relativement au plan d'intervention

13 - VARIA

13.1 - Demande de commandite, Club quad de la rivière Daaquam

13.2 - Résolution, achat d'une chaufferette commerciale

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

97-05-2016

3.1 - Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le procès-verbal du 4 avril 2016 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-La directrice mentionne que le coût d'un panneau déroulant peut varier, il faut prévoir un budget de 27,000\$ à 40,000\$ pour l'achat et l'installation. Il est mentionné que cet item sera discuté lors de la préparation prochain budget à l'automne 2016.

-La directrice mentionne qu'elle prendra de l'information auprès de Recycle-Québec pour l'installation de bacs de récupération pour les huiles usées et la peinture. A suivre à la fin mai.

-La directrice prendra de l'information auprès de la Commission des Normes du Travail pour connaître le nombre minimal d'heures à payer lors d'un appel d'urgence pour les pompiers volontaires. A suivre en juin.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

98-05-2016

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-16

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-16 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 mai 2016* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 44,087.09\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 05-16 tels que présentés. Le total des comptes pour **MAI 2016 s'élève à: 44,087.09\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-16.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **mai 2016.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

99-05-2016

5.2 - Résolution, adoption des états financiers 2015 de la Municipalité de Saint-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE les états financiers 2015 soient adoptés, signés tels que présentés.

La Municipalité de Saint-Camille termine son année financière 2015 avec un surplus d'opération 449.75\$.

ADOPTÉE,

100-05-2016

5.3 - Résolution, cotisation annuelle de la Fédération Horticole pour 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est membre de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Maisons Fleuries bénéficie de nombreux avantages liés à notre affiliation avec la Société d'Horticulture;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son abonnement à la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec. Le montant de la cotisation pour 2016 s'élève à 95.00\$.

ADOPTÉE

101-05-2016

5.4 - Résolution, annulation de la résolution numéro 84-04-2016, contrat d'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a adopté la résolution numéro 84-04-2016 pour l'octroi du contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal.

CONSIDÉRANT QUE la personne choisie n'est plus disponible selon l'horaire et les modalités du devis d'entretien de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille annule la résolution 84-04-2016 qui octroyait le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal, à Mme Nancy Lafontaine, compte tenu du fait qu'elle n'est plus disponible.

ADOPTÉE

102-05-2016

5.5 - Résolution, contrat de la concierge pour l'entretien ménager de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Goupil a quitté ses fonctions de concierge le 1er avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Binet a de l'expérience comme concierge d'immeubles commerciaux;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal, à Mme Louise Binet, pour une période d'essai de trois (3) mois.

QUE toutes les modalités du contrat sont contenues dans un devis préalablement établi par le conseil municipal.

ADOPTÉE,

103-05-2016

5.6 - Résolution, réparation du camion de services Ford

CONSIDÉRANT QUE le camion de services a été endommagé suite à un accident survenu en avril;

CONSIDÉRANT QUE la franchise de l'assurance pour la réparation du camion est de 500\$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la réparation se chiffre à 400\$:

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille paye les frais de réparation du camion de services Ford au montant de 400\$ chez le garage Mario Côté de Ste-Justine.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

104-05-2016

6.1 - Résolution, formation d'un préposé à l'écocentre

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise M. Éric Prévost à suivre la formation de préposé à l'écocentre pour la manipulation des résidus domestiques dangereux (RDD), cette formation se tiendra le 20 mai prochain, à la MRC de Bellechasse, cette formation est gratuite.

QUE l'on paye tous les frais : le déplacement, le repas, et les heures de formation de l'employé.

ADOPTÉE

105-05-2016

6.2 - Résolution, formation technicien en eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut permettre à son employé, M. Eric Prévost, de suivre la formation en eau potable OTUND pour intervenir au niveau du traitement et de la filtration de l'eau potable;**CONSIDÉRANT QU'UNE** cohorte s'est formée pour l'automne 2016, du 4 au 14 octobre et du 24 au 31 octobre et le 1er novembre, à Saint-Honoré-de-Shenley en Beauce;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 3100\$ à 3200\$ pour 15 jours, en plus des frais de déplacement et des repas;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise M. Eric Prévost à suivre la formation en eau potable OTUND qui se tiendra à l'automne, à Saint-Honoré-de-Shenley en Beauce;

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye le coût de la formation qui est de 3100\$ à 3200\$, en plus des frais de déplacement et de repas;

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

106-05-2016

7.1 - Résolution, achat d'une tondeuse, 140CC X 21"

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'entretien du nouveau parc urbain ainsi que les pancartes aux entrées du village, et que nous ne pouvons pas utiliser le tracteur à gazon pour ces travaux.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète à la Quincaillerie Saint-Camille inc., une tondeuse à gazon, moteur 140CC, 21", au coût de 240,00\$ (taxes en sus), le montage de la tondeuse est non inclus.

ADOPTÉE,

107-05-2016

7.2 - Résolution, achat de 4 pneus d'été pour le camion de services Ford

CONSIDÉRANT QUE les pneus d'été du camion de services Ford sont à changer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des cotations à trois commerçants locaux pour quatre pneus d'été de marque Nokian Rotiva AT, LT245/75 R17 dont voici les prix:

-J.J.C.V enr.: 226.00\$ /du pneu, taxes en sus (pose et balancement inclus);

-Garage Léo Labonté enr.: 231.70\$/ du pneu, taxes en sus (pose et balancement inclus);

-Station services S.J.B. enr.:208.00\$/du pneu, taxes en sus (pose et balancement inclus).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète quatre pneus d'été de marque Nokian Rotiva AT, LT245/75 R17 à la Station services S.J.B. enr., au coût de 208.00\$/ du pneu (taxes en sus), pose et balancement inclus.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

108-05-2016

8.1 - Adoption du règlement 449-2016 modifiant le règlement numéro 374 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Règlement numéro 449-2016 modifiant le règlement numéro 374 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 374 relativement au financement des centres d'urgence 9-1-1 :

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QU'IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 449-2016 ET, CE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2 du règlement numéro 374 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique,

de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE,

109-05-2016

8.2 - Avis de motion, règlement no. 450-2016, amendement du règlement numéro 392, relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

Province de Québec

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par : Monsieur Jacques Audet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 450-2016, amendant l'article 7 du règlement 392 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux;

ADOPTÉE,

(Voir copie du règlement ci-joint)

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

110-05-2016

9.1 - Résolution, règlement concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 12 septembre 2011, le règlement numéro 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation;

CONSDIÉRANT QUE le chapitre 2 du règlement, l'article 2.01 permet à la municipalité d'entreprendre une procédure et aviser par écrit le propriétaire des lieux qu'il doit entreprendre immédiatement des travaux de manière à être conforme au règlement numéro 400;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POUЛИOT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis avise par lettre le propriétaire du 701, rue Principale, que des travaux de nettoyage du terrain doivent être faits dans les plus brefs délais ainsi que la déviation de la source d'eau au sous-sol à être branché à l'égout pluvial de la municipalité.

QUE le conseil municipal mandate Mme Annie Venables, technicienne en urbanisme à procéder à l'application du règlement numéro 400 concernant les nuisances, la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation;

ADOPTÉE,

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

111-05-2016

10.1 - Résolution, tarifs d'inscription, terrain de jeux 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine)

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous souhaitons augmenter légèrement la tarification soit de 5\$, et d'un autre 5\$ pour payer les chandails, sauf pour les non-résidents. La nouvelle tarification sera pour 6 semaines, à 75\$ + 5\$/chandail pour le premier enfant, 65\$ + 5\$/chandail pour le deuxième enfant et de 55\$ + 5\$/chandail pour le troisième enfant. Cette année, un montant de 30\$ par semaine sera facturé comme tarif pour les non-résidents.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille fixe les tarifs d'inscription à : 80\$ pour le premier enfant, 70\$ pour le deuxième enfant et 60\$ pour le troisième enfant pour la saison estivale 2016 du terrain de jeux unifié (Saint-Magloire-Sainte-Sabine-Saint-Camille).

QU'UN montant de 30\$/par semaine soit facturé pour les non-résidents.

ADOPTÉE

112-05-2016

10.2 - Résolution, demande de commandite, école Arc-en-ciel, achat des agendas scolaires

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 126.50\$ à l'École Arc-en-ciel de Saint-Camille pour l'achat d'agendas scolaires pour les élèves de 3^e à 6^e année pour 2016-2017.

ADOPTÉE,

113-05-2016

10.3 - Résolution, projet rénovation du chalet des loisirs, pacte rural 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu la confirmation d'une aide financière de 15,991.14\$ du Ministère au Loisir et au Sport pour la rénovation du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit procéder par appel d'offres sur invitation à au moins trois soumissionnaires pour la rénovation du chalet des loisirs;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille invite trois entrepreneurs à soumissionner pour la rénovation du chalet des loisirs:

-Steve Côté Construction inc;

-Jean-Paul et Roger Bolduc inc.

-Scierie Bernard inc.

QUE les soumissions doivent être déposées au plus tard, le vendredi 3 juin 2016, à 16h30, sous enveloppe cachetée, et portant la mention: Projet chalet des loisirs, au bureau municipal situé au 727, rue Principale, Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

114-05-2016

10.4 - Résolution, tenue du marché aux puces 2016

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la tenue d'un marché aux puces sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Camille, le samedi 2 juillet, et le dimanche le 3 juillet 2016.

QUE la municipalité s'occupe de publiciser cette activité dans son bulletin municipal;

ADOPTÉE

115-05-2016

10.5 - Résolution, nom du parc urbain, à l'arrière de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le Comité Place du Village avait déjà suggéré le nom : PARC DE LA PLACE DU VILLAGE, et que ce nom est même enregistré par le comité à titre d'OBNL;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme le parc urbain à l'arrière de la bibliothèque municipale: PARC DE LA PLACE DU VILLAGE.

ADOPTÉE,

11 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Membres des comités:

Mme Thérèse Blanchet a assisté au conseil d'administration de l'OMH St-Camille et nous informe que ce sera le directeur de l'OMH de Saint-Magloire

qui assurera l'intérim pour l'administration des OMH de Saint-Camille.

-Incendie:

M. Adélar Couture mentionne que les comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton ont été engagés pour faire les calculs et équilibrer les actifs des municipalités qui participent à la régie en sécurité incendie. Il mentionne également que l'avocat, Me Martin Bouffard, de Morency Avocats va préparer un projet de règlements régionaux.

-Loisirs et urbanisme:

Parade de chars allégoriques:

M. Jacques Audet mentionne qu'il a trouvé des responsables pour confectionner un char allégorique, ce qui va nous permettre de participer à la parade de chars allégoriques pour les Centenaires de Saint-Just et Saint-Cyprien. Le thème du char sera "Le bon vieux temps", et nous ferons confectionner des pancartes au coût de 80\$. De plus, il y aura aussi un vieux tracteur prêté par M. Claude Campagna, toutefois nous devons payer pour le transport du tracteur. Une lettre de confirmation de notre participation sera envoyée aux municipalités de Saint-Just et Saint-Cyprien. Les dates des Centenaires, pour Saint-Cyprien le dimanche, 24 juillet 2016 et pour Saint-Just le 31 juillet 2016.

Spectacles de musique: "Les vendredis musicaux":

M. Jacques Audet explique les modalités pour les dix spectacles de musique, "Les vendredis musicaux" qui se tiendront à compter du 1er juillet, et pour dix vendredis. Il mentionne que le système de son sera loué au coût de 75\$/ la fois de la Corporation Festi-Quad. L'horaire sera remis lors de la prochaine séance de travail.

Jeux intervillages:

Nous devons trouver un responsable pour former une équipe pour participer aux jeux intervillages qui se tiendront cette année à Lac-Etchemin.

-Maire:

Le maire indique qu'il a assisté à la réunion mensuelle du conseil des maires, à une rencontre pour l'entente culturelle, plan du livre, et il mentionne qu'un budget 8000\$ est alloué à la MRC des Etchemins. Également, il a assisté à une rencontre pour la signature du prêt à long terme pour le projet de la route 204, au C.A. de la MRC des Etchemins, à une rencontre sur la régie incendie, à une conférence de presse de la FQM, à la réunion de travail du conseil municipal, et à la séance régulière du conseil municipal. M. Couture mentionne que le programme PADF va possiblement donner un montant de 12,500\$ à la municipalité pour l'amélioration des chemins publics (coupe-feu). Il fait un résumé de ces réunions.

12 - CORRESPONDANCE

116-05-2016

12.1 - Résolution, demande de subvention, Comité Place du Village

CONSIDÉRANT QUE le Comité Place du Village n'a pas tenu d'activités de financement pour le fonctionnement du comité;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 200\$ au comité Place du Village pour payer les frais de fonctionnement et d'enregistrement annuels.

ADOPTÉE,

12.2 - Lettre du Ministère des Transports, entretien du chemin du coupe-feu

La directrice fait lecture d'une lettre du Ministère des Transports mentionnant que la Municipalité de Saint-Camille recevra un montant de 2000\$ pour effectuer les travaux d'entretien du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu);

12.3 - Lettre du Mouvement National du Québec

Lecture est faite d'une lettre du Mouvement National du Québec nous informant que nous recevrons un montant de 600\$ dans le cadre du programme d'assistance financière pour organiser la Fête Nationale à Saint-Camille

12.4 - Lettre de Mme Martine Pilote, du MAMOT, relativement au plan d'intervention

Lecture est faite d'une lettre accusée réception de Madame Martine Pilote du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire relativement à notre plan d'intervention pour les renouvellements des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

13 - VARIA

13.1 - Demande de commandite, Club quad de la rivière Daaquam

Lecture est faite d'une lettre de demande de commandite du Club quad de la rivière Daaquam d'un montant de 500\$ pour les frais d'opération du Club.

Il est convenu d'un commun accord d'attendre de recevoir tous les documents confirmant leur accréditation auprès de la Fédération des Clubs Quads, ainsi que tous les documents légaux pour la formation de l'OBNL: Le Club quad de la Rivière Daaquame. Une lettre sera envoyée à M. Max Vidal lui demandant de nous fournir tous ces documents.

117-05-2016

13.2 - Résolution, achat d'une chaufferette commerciale

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une chaufferette commerciale, de 4800 watts, à la quincaillerie Saint-Camille, au coût de 93\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

15 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h25.

Adélaré Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE